

l'enseignement agricole



Rentrée 2007

**Personnels, élèves, parents
face à la rigueur**



septembre 2007
numéro 301

Une rentrée 2007 placée sous le signe de la pénurie

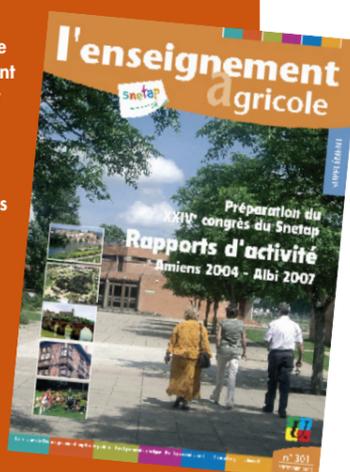
Congrès d'Albi

Afin de préparer le congrès du SNETAP à Albi du 5 au 8 novembre 2007, vous trouverez en supplément les rapports d'activité et le rapport financier (*).

Ils permettent à chaque syndiqué de se positionner par rapport aux actions engagées et de préparer les débats qui auront lieu au niveau régional puis à Albi.

Pour en savoir plus sur l'organisation du congrès et le vote des militants sur ces rapports prenez contacts avec votre secrétaire de section.

(* - Ce rapport est imprimé sur papier recyclé fabriqué dans la Sarthe.



actualité 4

- Le Snetap rencontre la DGER le 28 août : les conditions difficiles de la rentrée sont confirmées
- TOS : 2008, une année importante
- L'enseignement agricole en débat... à la fête de l'Huma
- Fonction publique : quatre conférences annoncées
- Refus d'élèves dans l'EAP : Les principes constitutionnels bafoués !



corpo 10

- Education : appel unitaire
- Droits et promesses bafoués : La filière administrative dans la lutte
- Concours 2008 : Le compte n'y est pas
- Concertation sur le métier d'enseignant



Ce numéro comprend un supplément « Congrès d'Albi » ainsi que le matériel de vote.



Un discours habile du Président de la République, prononcé lors d'un déplacement à Blois et diffusé sous la forme d'une « Lettre aux éducateurs » peut-il faire oublier les conditions réelles auxquelles les élèves et les personnels de l'enseignement sont confrontés à cette rentrée 2007 ?

Les moyens manquent toujours plus puisque chaque nouveau budget procède à une réduction des emplois et des crédits par rapport à l'année précédente. Départs en retraite non remplacés, classes fermées, options supprimées, dédoublements non effectués, remplacements des personnels absents de plus en plus difficilement assurés : voilà la réalité de la situation aussi bien dans l'enseignement agricole qu'à l'éducation nationale.

A cette rentrée, tous les emplois nécessaires à la mise en œuvre des référentiels de formation – en s'en tenant strictement aux enseignements obligatoires (car le gouvernement voudrait faire croire que les options facultatives sont un luxe hors de portée des moyens de la France !) – n'ont pas été attribués aux établissements. De nombreux emplois d'administratifs ne sont pas pourvus. Le déficit est lourd dans certaines régions et il a fallu le dépôt de plusieurs préavis de grève par le SNETAP, au nom de sections d'établissement ou de sections régionales pour que la DGER débloque en catastrophe des moyens supplémentaires.

Est-ce ainsi qu'un gouvernement doit conduire la politique éducative, c'est-à-dire assurer la formation de la jeunesse, porteuse de l'avenir du pays ?

Les choix actuellement faits par la majorité au pouvoir et notamment par l'omniprésent président de la République ne tiennent pas compte du fait que l'éducation a été inscrite comme une priorité de la Nation par la loi d'orientation pour l'éducation de 1989, disposition toujours inscrite dans le *Code de l'éducation*.

Ce n'est de toute évidence plus cette orientation qui est à l'ordre du jour puisqu'il faut, par tous les moyens, « réduire les dépenses publiques », y compris celles consacrées à l'éducation et à la formation. La *Révision Générale des Politiques Publiques*, lancée par le Premier ministre le 10 juillet dernier, va constituer une nouvelle occasion pour le gouvernement de pointer toutes les dépenses qui peuvent – encore !!! – être réduites dans les différents ministères, y compris en concédant à des opérateurs privés les missions de service public jusqu'à présent assurées par les services de l'Etat...

Pour ce qui nous concerne, nous serions évidemment prêts à mettre sur la table le fonctionnement actuel du système éducatif, et plus particulièrement celui de l'enseignement agricole public, car nous sommes toujours prêts au débat et conscients que des améliorations peuvent être recherchées dans l'intérêt des usagers.

Ce que nous refusons en revanche, c'est que la seule ligne directrice soit la volonté de réduire les moyens, ce qui ne peut que dénaturer les débats nécessaires.

Compte tenu des hypothèses de travail gouvernementales, ce sont de nouvelles régressions qui s'annoncent.

Le SNETAP appelle les personnels de l'enseignement agricole public à réaffirmer avec détermination leurs exigences pour le service public d'éducation et à préparer les mobilisations qu'il faudra construire pour les défendre.



Annick Merrien



Source : Charlie Hebdo n° 784 du 27/06/07



Rentrée 2007
Personnels, élèves, parents face à la rigueur

Le revue de l'enseignement agricole public - n° 301

Edito

Le Snetap rencontre la DGER le 28 août

Les conditions difficiles de la rentrée sont confirmées

TOS

2008, une année importante

Le 31 août 2007, la première phase du droit d'option ouvert pendant deux années au ministère de l'Agriculture vient de se clôturer, avec un effet au 1^{er} janvier 2008 pour les agents qui ont opté. Près de 60 % des TOS ont exercé leur droit d'option et environ les deux tiers ont choisi le détachement. La deuxième phase s'ouvre dès le 1^{er} septembre 2007 jusqu'au 31 août 2008 avec un effet au 1^{er} janvier 2009.

L'année 2008 va être aussi pour les TOS une année importante puisque l'ensemble des CTP et des CAP va être renouvelé dans la Fonction Publique Territoriale. C'est dire si les enjeux sont importants, puisque dans ces instances sont débattues les questions de l'emploi, de la politique indemnitaire, du temps de travail...

Le congrès d'Albi du SNETAP, débatta bien sûr de toutes les questions qui se posent aujourd'hui aux TOS. Sans attendre, le SNETAP met en place un groupe restreint chargé de s'adresser aux élus actuels des CTP dans les Conseils Régionaux, notamment pour établir un comparatif des conditions de travail entre chaque région et répondre aux interrogations de nos collègues.

Le Secrétariat Général du SNETAP, qui avait sollicité une entrevue avec le Directeur Général pour faire le point sur les conditions de la rentrée, a rencontré les responsables de la DGER (Jean-Louis Buer, DG ; Jean-Pascal Fayrolle, DG adjoint ; Yves Schenfeigel, sous-direction EPC ; Sophie Palin, intérim de la sous-direction POFE, suite au départ d'Alain Sopena, nommé directeur du CEZ) le mardi 28 août 2007.



Le Directeur Général nous a d'abord informés de la nomination de Mme Claude Viau comme conseillère technique au Cabinet de Michel Barnier, chargée entre autres de l'enseignement agricole. Il nous a dit que la nomination du remplaçant ou de la remplaçante d'Alain Sopena à la sous-direction POFE interviendrait d'ici 8 à 10 jours.

Nous avons ensuite posé une série de questions pour connaître précisément les conditions dans lesquelles se présentait la rentrée 2007 dans l'Enseignement Agricole Public (EAP).

Le Directeur Général a confirmé qu'il devait assurer la rentrée dans un **contexte budgétaire difficile** et que le gouvernement ne prévoyait **aucun collectif budgétaire** visant à abonder les moyens des ministères pour finir l'année 2007. **Le collectif budgétaire que nous avons demandé, notamment au travers du « Manifeste pour l'EAP », pour permettre un fonctionnement normal des établissements publics, n'est donc pour le moment pas à l'ordre du jour.** Mais nous ne devons bien sûr pas renoncer à intervenir et c'est pourquoi il faut poursuivre le recueil des signatures du Manifeste (3 500 ont déjà été recueillies avant la fin juin et transmises au Président de la République, au Premier Ministre, au ministre de l'Agriculture ainsi qu'aux groupes parlementaires).

Rentrée 2007 : les moyens disponibles sont insuffisants

A l'issue du mouvement des titulaires et de la commission de reclassement des contractuels, fin juin, il restait environ **100 postes à temps plein plus 130 à 140 postes à temps incomplet non pourvus.** Dès la fin de l'année scolaire, le SNETAP était intervenu, notamment auprès du Secrétariat Général du Ministère (SG-MAP) lors du CTPM du 5 juillet, pour demander le recours aux listes complémentaires des concours de recrutement et des moyens supplémentaires pour doter les emplois vacants.

Le SG-MAP a pour le moment accordé **65 autorisations supplémentaires de recrutement (+ 65 ACEN)** et autorisé le recours à la totalité des admis sur les listes complémentaires des concours externes et internes. **Tous les candidats (enseignants) admis sur liste principale et liste complémentaire aux concours 2007 seront donc stagiaires à la rentrée** (sauf ceux qui, ayant été reçus à d'autres concours et ayant opté pour ceux-là, n'auront pas donné suite).

Ces moyens supplémentaires ne permettent cependant pas de couvrir tous les besoins et plusieurs secrétaires régionaux nous ont déjà signalé des déficits de dotation, que nous avons transmis à la DGER. Celle-ci,

qui ne conteste pas la réalité des déficits, nous a répondu qu'elle poursuivait ses négociations avec le SG-MAP pour obtenir davantage d'autorisations de recrutements.

Les dispositions de la LOLF (obligation de ne pas dépasser le plafond d'emploi et le plafond de masse salariale votés par le Parlement), dans un contexte de réduction des dépenses publiques, limitent les marges de manœuvre et vont certainement – compte tenu de l'abondement respectif des lignes budgétaires concernées – **favoriser le recours aux heures supplémentaires des titulaires et aux vacances – ce que le SNETAP dénonce – plutôt que les autorisations de recrutement de contractuels.**

Le **plafond d'emplois** dont dispose la DGER a par ailleurs été en partie utilisé pour résorber des emplois gagés et ainsi soulager les difficultés financières de certains CFPPA (60 emplois dé-gagés en 2007). Il a également été **amputé de 57 emplois**, correspondant à des emplois de TOS vacants, dont les crédits n'avaient pas été transférés par l'Etat aux Régions concernées par ces transferts d'emplois vacants.

En ce qui concerne les dotations d'éducation et de surveillance, il reste encore une centaine de MI-SE et les crédits disponibles permettent, selon la DGER, de financer les emplois d'AE (Assistants d'éducation) à concurrence de la dotation sur laquelle elle s'est engagée (1 145 emplois, englobant MI-SE + AE).

Dans le cadre de l'application de la loi de 2005 sur l'accueil des personnes handicapées, **2 unités pédagogiques d'insertion sont ouvertes aux lycées de Moulins et Yssingeaux.**

Offre de formation du Public

Le SNETAP s'est mobilisé tout au long de l'année sur le dossier « Structures » pour défendre l'offre de formation des établissements publics mais la gestion déconcentrée de l'enseignement agricole ne facilite pas les choses car la plupart des décisions sont désormais prises par les DRAF-SRFD et certains d'entre eux se sont fait remarquer par leur absence de transparence et leur conception très curieuse du dialogue social. Malgré les nombreuses interventions des secrétaires régionaux, plusieurs décisions n'étaient pas complètement élucidées à la fin juin, laissant les élèves et leurs familles dans l'incertitude de la situation qu'ils allaient trouver à la rentrée.

Nous avons réinterrogé la DGER sur plusieurs classes pour lesquelles nous étions intervenus en juin. Concernant les BTSA, le **BTS Vitico-Eno de Cahors est gelé** pour la 5^e année consécutive faute de recrutement, le **BTS ACSE d'Obernai est gelé** car il n'a recruté que 6 étudiants qui sont renvoyés vers Mirecourt, le **BTS IAA de Rodez** ouvre mais avec seulement 13 étudiants et le **BTS ACSE de St-Hilaire-du-Harcouët** ouvre également mais « dans des conditions difficiles ». Par ailleurs, le Bac Pro CGEA de Digne n'ouvre pas car il n'a recruté que 6 élèves, qui sont renvoyés vers



Gap. Une 2^e classe de **Seconde GT** ouvre à Carcassonne mais nous n'avons pas de réponse pour celle du Paraclet à Amiens.

Perspectives 2008 : de nouvelles régressions programmées

Budget 2008

Alors qu'à l'Education nationale, tous les chiffres ont été mis sur la table (11 200 suppressions d'emplois dont 9 800 dans le Public, principalement dans les lycées et collèges), au MAP, nous n'avons aucune information sur les décisions relatives aux suppressions d'emplois. Seule information donnée par le DG : ce sera sur la même base qu'à l'EN, c'est à dire **1 départ à la retraite sur 3 non remplacé.**

Rappelons qu'en 2007 48 ETP-T ont été supprimés dans l'enseignement technique agricole, se traduisant par la suppression de 111 emplois physiques à la rentrée 2007.

Selon le DG, il n'y aura pas de suppressions d'emplois dans l'enseignement supérieur agricole. Pré-

visions à cet égard que nous avons demandé une **entrevue spécifique sur l'enseignement supérieur** au DGER et que celui-ci en a accepté le principe.

Concours 2008

En ce qui concerne les enseignants (PCEA, PLPA) et les CPE, **14 sections seront ouvertes**, correspondant à l'accord trouvé entre les syndicats et la DGER lors du groupe de travail du 4 juillet 2007, pour lequel le SNETAP avait préparé des propositions qui ont quasiment toutes été acceptées par la DGER. **Les avis d'ouverture sont en cours de publication.** En revanche, nous ignorons à ce jour le nombre de postes qui seront ouverts et nous n'avons pas d'informations pour les autres catégories de personnels (ces décisions dépendant des arbitrages budgétaires finaux au MAP).

La non-communication des informations relatives au budget 2008 tient certainement au fait qu'au MAP, des arbitrages sont encore en cours entre les différents services et que la part revenant à l'enseignement agricole risque de nouveau d'être soumise à un certain nombre d'aléas dans les domaines de l'agriculture ou de la pêche, alors

L'enseignement agricole en débat... à la fête de l'Huma

A l'occasion de la fête de l'Humanité à la Courneuve, la Fédération départementale du PCF de la Mayenne a pris l'initiative d'organiser un débat le samedi 15 septembre (à 16 heures) autour de l'avenir et des enjeux de l'enseignement agricole.

Le SNETAP-FSU a répondu favorablement à l'invitation qui lui a été faite. Avec des représentants du MODEF, de la Confédération Paysanne, du PCF et de l'UDF (participation encore incertaine), Annick Merrien, Secrétaire Générale de notre Syndicat participera à ce débat dont l'animation sera confiée à un journaliste de « La Terre ».

Après une nouvelle rentrée désastreuse, une bonne occasion de parler et faire parler de la place de l'Enseignement Agricole Public dans le système éducatif !

que le rattachement du budget de l'EA à la mission « Enseignements scolaires », d'une part, et à la mission « Enseignement supérieur et Recherche », d'autre part, devait le dispenser d'en faire les frais. Comme on peut le voir, l'application de la LOLF est à géométrie variable !

Gestion des personnels contractuels

Un groupe de travail convoqué par le SG-MAP est prévu le 18 septembre 2007. Selon les informations données par la DGER, les agents contractuels sur emplois permanents (CDI) et CDD ayant 3 ou 4 ans d'ancienneté) seraient à nouveau gérés par l'administration centrale (DGER) à partir de 2008, afin de favoriser l'harmonisation des situations.

Préparation de la rentrée 2008

Le DGER a annoncé la parution de la note de service sur la rentrée 2008 dans le mois à venir.

Compte tenu des difficultés de recrutement constatées en BTSA notamment, il entend réorganiser la carte des formations – ce qui signifie que des classes de BTSA vont disparaître et que les classes restantes, de préférence situées près des villes universitaires selon lui, seront incitées à mieux s'inscrire dans le dispositif LMD en s'articulant avec des licences professionnelles.

Le DG va également demander aux DRAF-SRFD d'adopter une logique interrégionale et de s'inscrire dans une perspective pluriannuelle. Il a confirmé que la carte des BTSA relèvera toujours du niveau central (DGER), tout comme les formations à enjeux particuliers.

Il entend également appliquer une nouvelle logique pour ce que la DGER appelle les « seuils » et que nous appelons les plafonds de recrutement, en demandant aux DRAF-SRFD de les appliquer de façon différenciée, pour tenir compte des situations locales. Ce que le SNETAP demande, lui, c'est la disparition des plafonds de recrutement.

Il est évident que la DGER et le MAP entendent poursuivre leur opération de re-dimensionnement de l'EAP à la baisse puisqu'ils appliquent la politique de réduction des dépenses publiques décidée par le gouvernement.

Préparer la mobilisation pour exiger une autre politique

Nous ne pouvons accepter cette orientation qui ne prend pas en compte l'intérêt des jeunes en âge d'être formés mais résulte d'une vision purement comptable. Elle est par ailleurs contraire aux dispositions de la loi d'orientation sur l'école du 10 juillet 1989, partie intégrante du Code de l'Éducation, qui affirme que l'éducation est une priorité nationale.

Les fédérations de l'éducation ont invité les organisations de parents, de lycéens et d'étudiants ainsi que plusieurs associations liées à l'éducation à une réunion de concertation le 30 août. 17 organisations se sont réunies et ont publié un communiqué unitaire que nous vous transmettons également. Une initiative commune est envisagée au cours du 1^{er} trimestre.

Les fédérations de l'éducation doivent se revoir le 12 septembre, une fois qu'elles auront une vision plus précise des conditions réelles de la rentrée.

Le SNETAP appelle tous les personnels de l'EAP à s'informer précisément des conditions de la rentrée dans leur établissement. Il appelle les secrétaires de section à diffuser largement toutes les informations dont ils disposent pour favoriser cette information et susciter les prises de conscience nécessaires.

Le Conseil Syndical National du SNETAP qui se réunit les 19 et 20 septembre analysera les conditions de la rentrée et prendra, en relation avec sa fédération, la FSU, et l'ensemble des autres organisations de l'éducation, les décisions d'action qu'il jugera nécessaires.

Paris, le 31 août 2007



Fonction publique

Quatre conférences annoncées

Le ministre de la Fonction Publique, Eric Woerth et le secrétaire d'Etat, André Santini, ont précisé leur feuille de route lors du Conseil Supérieur du 17 juillet.



D'entrée de jeu, le ministre se place dans une démarche de révision générale des politiques publiques qui devra déboucher sur une « refondation du statut général », d'une ampleur comparable à celles de 1946 et 1983.

Quatre principes sous-tendent cette réforme :

- Lier progression du pouvoir d'achat et amélioration de la « performance » : des fonctionnaires moins nombreux et mieux payés. L'amélioration du pouvoir d'achat résulterait de la revalorisation et de la défiscalisation des heures supplémentaires des enseignants et de la catégorie C. De fait l'amélioration du pouvoir d'achat ne pourrait résulter que du bon vouloir de la hiérarchie, et supposerait un accroissement de la charge de travail. La performance devient un des principes du Service Public au même niveau que l'égalité, la continuité et l'adaptabilité. Ainsi, les primes seraient liées à la performance.

- Des carrières plus variées et plus longues : pour cela il envisage la création d'un marché de l'emploi public, où les responsables choisiraient leurs collaborateurs.

- En lien avec ce second principe, il souhaite amplifier les fusions de corps afin de structurer le statut autour de grandes filières professionnelles, facilitant les mobilités dans l'intérêt de l'administration.

- Rénover le dialogue social en le déconcentrant.

Afin de conduire ce travail, il a annoncé un cycle de trois conférences à l'automne :

- Attentes et valeurs du service public. Une conférence, dite de «



Source : Charlie Hebdo n° 784 du 27/06/07

cohésion sociale » large avec les usagers, les parlementaires, les collectivités.

- **Pouvoir d'achat.** Sans contester toute mesure générale, il souhaite néanmoins élargir la discussion au-delà de la question de la valeur du point, en travaillant sur les carrières, les régimes indemnitaires (liés à l'individualisation des rémunérations), le développement des prestations sociales et la protection sociale complémentaire.

- **Dialogue social :** création d'une instance émanant des 3 Conseils supérieurs (Fonction Publique d'Etat, territoriale et hospitalière), renforcement de la légitimité des CTP, règles de représentativité, élaboration d'une règle d'opposition majoritaire, rationalisation des moyens actuels, que les organisations syndicales auront la responsabilité de gérer.

Une quatrième est ajoutée sur les parcours professionnels.

Le FSU a fait remarquer que deux sujets majeurs n'apparaissent pas, qui mériteraient une conférence :

- La précarité.
- Les conditions de travail et la pénibilité, la santé au travail (stress et maladies professionnelles).

Les ministres ont pris note de la deuxième demande ; la question de la précarité pouvant à la fois être abordée dans la conférence sur les valeurs et dans celle sur les parcours professionnels qui abordera la question des recrutements.

Sur le fond, il n'y a aucune réponse aux attentes exprimées par l'ensemble des organisations syndicales, pas plus qu'aux problèmes réels de la Fonction Publique.

L'a priori du non remplacement d'un départ sur deux a été réaffirmé indépendamment de toute considération sur les missions et besoins des services publics. Aucune perspective de maintien du pouvoir d'achat de tous n'est affichée.

Un tel refus d'entendre ne peut que constituer un signe particulièrement négatif pour la volonté de dialogue social pourtant affirmée par les

ministres. Quelle est la pertinence d'une conférence sur les missions et les valeurs de la Fonction Publique si les décisions continuent d'obéir à une logique purement comptable ?

Comment prétendre moderniser la gestion des ressources humaines et mieux répondre aux besoins sur la base d'une perte de pouvoir d'achat de tous ?

Par ailleurs, comment ne pas s'inquiéter d'une conception de la gestion des ressources humaines contradictoire avec les principes, pourtant réaffirmés par les ministres, d'une fonction publique de carrière ? D'autant plus qu'est largement esquivée la question de la précarité.

Dans ces conditions, la concertation avec les autres organisations syndicales est indispensable pour construire dans l'unité l'intervention des personnels.

Jean-Marie Le Boiteux
Secrétaire général adjoint

CGT - CFDT - FO - UNSA - FSU SOLIDAIRES - CFC - CFTC Communiqué de presse

Nos organisations s'étaient exprimées en juillet de façon unanime sur les attentes des agents des trois versants de la fonction publique autour de deux enjeux essentiels : l'emploi public et le pouvoir d'achat.

Elles constatent qu'elles n'ont reçu d'autre réponse que sarcasmes, approximations et mépris. Elles réaffirment leurs demandes qu'elles considèrent comme essentielles non seulement pour les personnels mais aussi pour l'efficacité des services publics et le développement économique et social.

Encore une fois, aucune réflexion ou discussion préalable n'a été conduite, les annonces de suppression d'emplois confirment que c'est une logique exclusivement comptable qui prévaut.

Par ailleurs, aucune réponse n'a été apportée à la demande de négociations salariales visant à assurer le maintien du pouvoir d'achat par la revalorisation du point d'indice.

Ce n'est pas la mise en oeuvre du « travailler plus pour gagner plus » qui pourra répondre à cette exigence. Cela risque au contraire d'alourdir les conditions de travail et de développer la précarité.

Le refus du maintien du pouvoir d'achat pour tous a déjà pour conséquence un minimum de rémunération porté au SMIC, et qui réduit encore davantage l'amplitude de la grille.

Les organisations syndicales de la fonction publique renouvellent leurs exigences :

- Pour que s'ouvrent au plus vite des négociations portant sur la valeur du point d'indice commune à tous, les carrières et la reconstruction de la grille.

- Pour que les décisions en matière d'emploi public résultent d'un véritable débat sur les missions de service public.

Les conférences annoncées par les ministres ne sauraient s'y substituer. Le Président de la République qui va s'adresser aux fonctionnaires doit prendre en compte ces attentes et y apporter enfin de véritables réponses.

Les organisations syndicales se réuniront de nouveau pour débattre de la façon de mobiliser les personnels et de s'adresser à l'opinion.

Paris le 24 août 2007

Refus d'élèves dans l'enseignement agricole public

Les principes constitutionnels bafoués !

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation et à la culture ; l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat ».

Si c'est ainsi qu'est rédigé le treizième alinéa du préambule de la Constitution, pour autant, la DGER et ses services, par les plafonds de recrutement qu'ils imposent, conduisent les établissements à refuser l'accès de l'enseignement agricole public à de nombreux élèves. Ce sont bien des représentants de l'Etat qui font le choix de privilégier, la mise en œuvre

des décisions induites par le dogmatisme libéral du moins d'impôt et du moins d'Etat plutôt que de respecter la loi fondamentale de la République. C'est ce qu'attestent les enquêtes réalisées par les sections syndicales des régions Pays de la Loire et Provence Alpes Côte d'Azur.

Les élèves refusés sont autant de raisons supplémentaires pour poursuivre la campagne de signatures du Manifeste pour l'Enseignement agricole public.

Serger Pagnier

Elèves refusés à la rentrée 2007

Bilan en région Pays-de-Loire

Le tableau suivant a pour objectif d'établir la clarté sur la réalité des effectifs en Pays de la Loire pour la rentrée de Septembre 2007. Il a été réalisé à partir des informations fournies par les Secrétaires de section ainsi qu'avec les informations communiquées par la DRAF-SRFD suite au

dialogue de gestion du 21 Juin 2007, l'Enseignement Agricole Public des Pays de la Loire écartait pas moins de 467 élèves !

2007), l'Enseignement Agricole Public des Pays de la Loire écartait pas moins de 467 élèves !

Avec la nouvelle répartition (version Juin 2007), ce sont encore plus de 400 élèves qui ne pourront pas intégrer un établissement public !



Elèves refusés à la rentrée 2007

Bilan en région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Au total sur la région, on refuse 349 élèves dans 7 établissements qui ont répondu pour l'instant. Bien évidemment, d'autres classes ne sont que partiellement remplies, mais il n'est pas possible d'opérer des transferts d'élèves. Il s'agit de recenser le nombre d'élèves qui ont exprimé le désir de s'inscrire dans un lycée agricole public de la région mais qui ont été refusés faute de place dans la classe ou l'option choisie.

On peut supposer également qu'un certain nombre ont fait plusieurs vœux et qu'ils ne poursuivent pas leur première demande ? Le chiffre total atteint est quand même impressionnant, c'est l'équivalent d'un lycée de bonne taille !

Lycée	Classes concernées	Seuil plafonné	Effectifs 2006/2007	Nombres de demandes	Différentiel
Aix Valabre (pour les classes entrantes)	BEPA 1	32	29	50	21
	Secondes	88	85	90	5
	1 ^{res} STAV TA	32	32	33	1
	1 ^{res} STAV SP	24	24	29	5
	Bac pro SMR	24	24	50	26
	1 ^{re} S	24	24	25	1
	BTS 1 GPN	32	32	40	8
	BTS 1 ASC	16	16	16	0
Antibes	3 ^e EA	16		60	44
	BTS 1 Prod. hort.	16		24	8
	1 ^{re} S	24		30	6
	Seconde GT	32		Les demandes sont > à 32	?
Hyères	BEPA 1 AE	32	31	64	32
	BEPA 1 Prod. hort.	32	32	54	22
	BEPA service	32	32	64	32
	1 Bac prof. SMR	24	24	36	12
Isle-sur-la-Sorgues	4 ^e	24		32	14
Marseille	BEPA MF 1	16	16	25	9
	1 STAV	24	20	27	3
Orange	4 ^e	16	13	15	- 3
	CAPA 1	16	13	13	- 3
	BEPA 1	24	24	34	10
	Bac Pro CGEA	24	22	22	- 2
	Bac Pro TCVS	16	11	11	- 5
Saint-Rémy	BEPA EAENR 1	18	16	30	12
	BEPA TP 1	18	16	43	25
	BEPA SV 1	18	16	22	4
	BEPA SP 1	18	16	60	42
	Bac pro SMR 1	18	17	25	7
	Bac pro TCVP 1	12	10	8	- 4



Lycée	Classes concernées	Nombre de demandes	Seuil plafonnés (version avril)	Seuils corrigés (version juin)	Différentiel (seuils avril)	Différentiel (seuils corrigés)	Proposition Snetap
Château-Gontier	Secondes pro CPA	19	24	16	- 5	+ 3	
	Aquaculture	19	16		3	3	
	Vente	35	16 (= 56)	24	19 (17)	11	
	1 ^{res} TCVA	20	16		4	4	
Laval	2 ^{nde} pro CPA élev. bovin	37	24	32	13	5	2 classes
	2 ^{nde} pro CPA élev. équin	34	16		18	18	1 classe de 25
	2 ^{nde} pro activ. hippiques	83	16		67	67	1 classe de 25
	2 ^{nde} GT	135	3 classes à 32		39	39	4 classes
	BTS 1 ACSE	96 > 1 ^{er} vœux	32		64	64	2 classes
	BTS 1 PA	95 > 1 ^{er} vœux	32		63	63	2 classes
Rouillon	2 ^{ndes} générales	69	2 x 24 (48)	2 x 32 (64)	17		
Brettes-les-Pins	2 ^{nde} pro TP	32	24	24	8	8	
	2 ^{nde} pro SAP	50	32	32	18	18	
Saint-Herblain	2 ^{ndes} générales	102	32, 24, 24 (80)	3 x 32 (96)	25	9	4 classes de 25
Luçon-Pêtré	3 ^e	28	24	28 (sans DGH)	4	1	
	CAPA 1 soins équidés	19	16		3		
	2 ^{nde} pro ATP	29	24	28 (sans DGH)	5	1	
	BTS TC 1 et 2	28	24 x 2		(*)		
Roche-sur-Yon	2 secondes GT	68	24 + 32	24 + 32	12	(**)	
	1 ^{re} STAV (prod. + amngt)	38 (9 + 29)	24 (8 + 16)	32 (8 + 24)	14		
	2 term STAV	29 + redoublants ?	40 (8 + 16 + 16)		- 11	6	
Fontenay-le-Comte	2 ^{nde} GT	20	24		- 4 (***)		20
	2 ^{nde} Pro SAP	32	32				32
	2 ^{nde} Pro vente	22	24		- 2 (****)		22
	Bac techno STAV 1	28	24		+ 4	4	28
	BTSA SER 1	20	16		+ 4	4	20
Angers	2 ^{nde} Pro Horti.	32	24	32 (sans DGH)	8	0	
	2 ^{nde} Pro TP	67 > 1 ^{er} vœux	32		35	35	
	BTS PH	36	32	24 ? (souh. SRFD)	4	12	
Montreuil-Bellay	2 ^{nde} Pro TP	40	24	28	16	12	
	2 ^{nde} Pro Viti	20	24	16	- 4	4	
TOTAL					467	403	

(*) - Recrutement en cours et sous réserve résultats. - (**) 12 désistements et redirigés vers Fontenay.

(***) - 4 mais en cours. La filière SAP pourrait recruter encore... - (****) - 2 mais peut évoluer (25 en 2006-2007).

Conditions de rentrée

La pénurie génère des pratiques douteuses.

Comment faire avec les quotas pour accueillir quand même les élèves ?

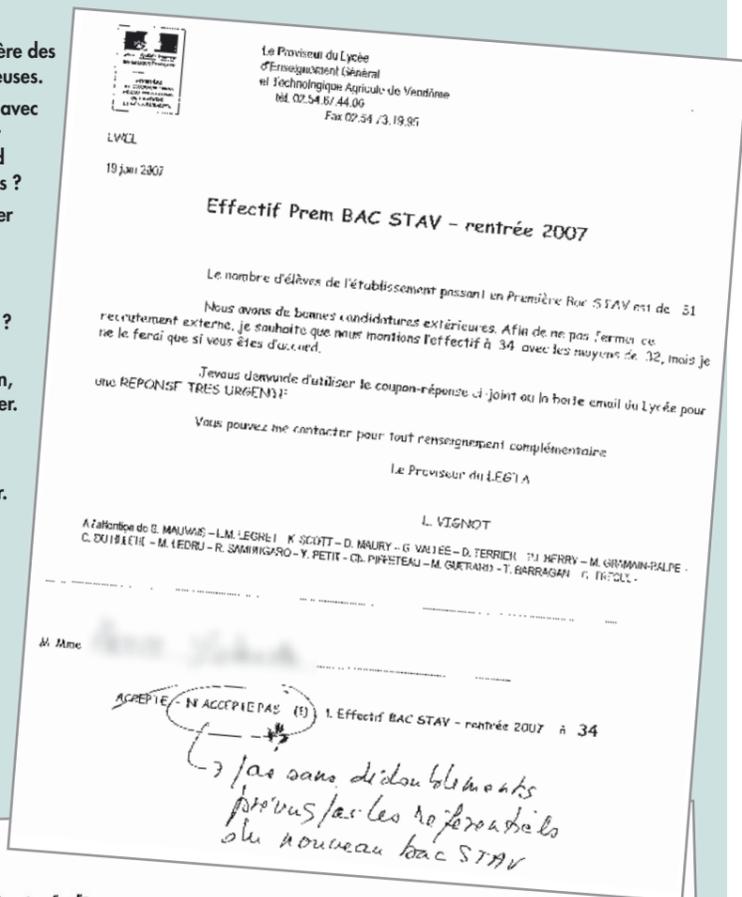
Ne pas respecter les seuils de dédoublement.

Comment faire avaler la pilule ?

Demander aux profs, un par un, de se positionner.

Est-ce bien raisonnable ?

A vous de juger.



De : snetap@snetap-fsu.fr
Objet : Informations conditions rentrée FAP

Date : 18/07/2007

A : fcpe@fcpe.asso.fr, Lc.p.e.82@wanadoo.fr, HAMANA.faride@wanadoo.fr, sagot@pcep.asso.fr, pcepagnihyeres@wanadoo.fr, pcep94@free.fr, pcep@pcep.asso.fr

Bonjour,

Je vous transmets en fichier joint des documents révélateurs des conditions dans lesquels se prépare la rentrée 2007 dans l'enseignement agricole public.

Il s'agit d'une part des résultats d'une enquête menée dans deux régions par nos secrétaires régionaux sur le nombre d'élèves refusés dans les établissements publics en Pays de Loire et en PACA. Ils sont plus qu'éloquents et sont la conséquence directe du plafonnement des effectifs (afin d'éviter le coût occasionné par les dédoublements).

Il s'agit d'autre part d'une note adressée par le proviseur du LEGTA de Vendôme aux enseignants de l'établissement pour savoir s'ils sont prêts à renoncer aux dédoublements afin d'accueillir des élèves au-delà du plafond autorisé. Il ne s'agit pas pour nous de jeter la pierre aux proviseurs qui essaient d'accueillir quand même les élèves dans le service public mais de montrer à quels expédients ils sont réduits s'ils veulent remplir leurs missions !

Nous avons dénoncé ces conditions en transmettant ces documents à la DGER ou en les lui remettant en mains propres. Il nous semble normal que les fédérations de parents soient informées de ces faits.

Du fait de ces conditions, nous sommes intervenus pour demander le vote d'un collectif budgétaire à l'automne 2007 mais selon les dernières informations dont nous disposons, le gouvernement aurait décidé qu'il n'y aurait aucun collectif de rallonge de moyens cette année.

Malgré ces sombres perspectives, je vous souhaite de bonnes vacances.

Annick Merrien
Secrétaire Générale
SNETAP-FSU

Education
Appel
unitaire

FSU, UNSA Education, SGEN-CFDT, FERC-CGT, FAEN, FNEC-FP-FO, FCPE, UNL, FIDL, UNEF, Confédération étudiante, La Ligue de l'Enseignement, GFEN, FOEVEN, CRAP-Cahiers pédagogiques

Nous le disons avec conviction : améliorer la réussite scolaire des jeunes, il n'y a rien de plus urgent !

Aider efficacement les jeunes les plus en difficulté, former les enseignants pour cela, bloquer le développement des inégalités sociales et le danger que représenterait l'instauration d'une école à deux vitesses, ouvrir un avenir positif pour les jeunes, rien de plus difficile, rien de plus compliqué sans doute mais rien de plus indispensable pour les jeunes, pour nous, pour l'avenir du pays.

C'est autour de cet objectif que, dans la diversité de nos organisations représentant toutes les composantes de la communauté éducative, de façon inédite sans doute, nous avons décidé de nous rassembler aujourd'hui.

Comment avancer avec, comme postulat, des réductions budgétaires drastiques ?

Aux questions que nous nous posons, la suppression de 11 200 emplois dans l'Education nationale, s'ajoutant aux milliers déjà subies, est la seule réponse dont il faudrait nous contenter. Elle est inacceptable.

En lançant cet appel, nous voulons aujourd'hui, devant l'opinion, interpellier le gouvernement, le président de la République. Nous voulons une politique éducative ambitieuse faisant avancer notre Ecole publique en mettant au cœur la réussite de tous les jeunes. Nous voulons pour cela d'autres choix, un autre budget, une autre politique.

Nos organisations s'engagent à mener en commun une campagne d'explication et de sensibilisation de l'opinion. Elles se retrouveront pour envisager la suite à donner à leur action autour d'une initiative d'ampleur nationale.



Droits et promesses bafoués

La filière administrative dans la lutte

Le principe d'égalité des agents d'un même corps est un principe retenu de droit par le juge administratif. Ce principe, s'il n'est pas méconnu par le ministère de l'Agriculture est toutefois soumis à rudes épreuves dans la mesure où après la mise en place de l'ARTT, le 1^{er} janvier 2002, tous les agents de la filière n'ont pas le même temps de travail. Plus surprenant encore, le ministère a procédé à la fusion des corps des personnels administratifs sans toutefois consentir l'égalité de traitement en matière

indemnitaire : chaque secteur conservant un niveau indemnitaire qui lui est propre, ce que les personnels jugent inacceptable.

Il faut rappeler que l'argument invoqué par le MAP d'un budget contraint ne résiste pas aux quelques 100 millions d'euros qui ont disparu des crédits de personnels.

Les personnels administratifs ne peuvent accepter, et le SNETAP avec eux, une telle situation qui perdure depuis si longtemps. En matière de dialogue social on peut faire mieux !

Le SNETAP, par la voix de son Secrétariat Général va une nouvelle fois s'adresser au Ministre pour lui demander d'honorer les engagements qui avaient été pris à l'égard des personnels.

De même le SNETAP soutient dans l'action les agents qui ont saisi leur parlementaire afin que soit rétabli le principe d'égalité entre les fonctionnaires d'un même corps.



Concours 2008 enseignants et CPE

Le compte n'y est pas

Concernant la publication des arrêtés d'ouvertures de concours, le SNETAP constate que la DGER n'a pas respecté les conclusions du groupe de travail réuni le 4 juillet 2007. Deux options de PLPA prévues à l'ouverture ne sont pas proposées : Biologie - Ecologie et Documentation. Ceci est inadmissible particulièrement en documentation. Pour cette option, il n'y a pas eu de concours depuis 2005 et de plus il y a de nombreux postes vacants. Les arrêtés d'ouverture sont parus

au « Journal Officiel » n° 202 du 1^{er} septembre 2007. Sont ouvertes les options suivantes en concours externe et interne :

CPE

En CAPESA

- Mathématiques ;
- Physique - Chimie ;
- Sciences économiques et sociales, option A gestion de l'entreprise.

En CAPETA

- Technologies informatiques et multimédia ;

En PLPA

- Lettres - Histoire ;
- Langues vivantes (Anglais) - Lettres ;
- Sciences économiques et sociales et gestion, option d'économie familiale et sociale ;
- Sciences et techniques des agroéquipements, option agroéquipements ;

- Sciences et techniques des aménagements de l'espace, option A aménagement paysager ;
- Mécanique navale.

Sont ouverts en concours interne et troisième voie : PLPA - Pêches maritimes.

● Date limite de retrait des dossiers : le 25 octobre 2007.

● Date limite d'inscription : le 7 novembre 2007.

● Epreuves écrites : les 28 et 29 janvier 2008.

« Concertation » sur le métier d'enseignant

Le ministre de l'Education Nationale, Xavier Darcos, vient de mettre en place la commission sur la revalorisation du métier d'enseignant. En la plaçant sous la responsabilité de Michel Rocard et de Marcel Pochard (ex-commissaire général au Plan, auteur, il y a quelques années, d'un rapport sur la Fonction Publique qui avait déclenché les foudres des organisations syndicales) il tente de faire croire à une concertation, alors que les principales

orientations sont arrêtées, voire déjà mises en œuvre. M. Darcos s'est déjà prononcé en faveur de l'extension de la bivalence, que le décret De Robien avait tenté d'introduire dans le statut des certifiés. A chaque fois qu'il évoque la revalorisation des salaires des enseignants, c'est pour l'accompagner de travail supplémentaire, selon l'adage du président de la République « travailler plus pour gagner plus ». Enfin, il confirme son intention de supprimer plus de

11 000 postes à l'éducation nationale, appliquant ainsi le principe de non renouvellement d'un fonctionnaire sur trois.

Dans un tel cadre pré-établi, on voit mal la réelle réponse à la dégradation des conditions d'emploi des enseignants, que ce soit en termes de rémunération ou de temps et de charge de travail, que les personnels attendent.

Jean-Marie Le Boiteux



Un engagement citoyen pour des valeurs en partage

Le droit de se syndiquer fait partie de nos droits fondamentaux acquis de haute lutte : il me semble donc indispensable de l'exercer. Le choix du syndicat est ensuite affaire de principe : les valeurs relayées par le SNETAP correspondent à mes convictions profondes. En tout premier lieu, la défense d'un service public d'éducation ; mais



aussi la solidarité, le respect des droits de chacun, le refus de l'arbitraire et de l'injustice, la volonté d'apporter aide et information. Le rôle des syndicats en tant qu'interlocuteurs entre l'Etat, les régions et les personnels apparaît plus nécessaire que jamais dans un contexte de déréglementation accrue du travail. Etre syndiquée, c'est pour moi, s'engager personnellement dans un acte citoyen au service de la collectivité.

Isabelle Couturier
Enseignante à Avize

Je me suis rapprochée du SNETAP au travers du passage de concours internes. Personnel de formation recherche contractuelle, j'ai voulu participer d'une manière plus active à la vie de mon établissement, ce qui m'a permis de valoriser ma situation



lors des épreuves orales. Le SNETAP me semblait le mieux représenter la communauté de travail par sa diversité.

Par la suite, je me suis investie dans le Comité Hygiène et Sécurité, ce qui m'a fortement sensibilisée aux conditions de travail des personnels. Cependant, il faut déployer beaucoup d'énergie pour résoudre ces problèmes. On se rend compte qu'il est important d'être au sein d'un collectif pour pouvoir défendre les intérêts de la communauté de travail. De plus, cela permet de mieux connaître ses collègues, ce qui est très enrichissant d'un point de vue humain.

Cécilia Agier
Personnel IATOS
Enseignement supérieur

Syndiqués, combatifs et solidaires

Merci pour votre confiance, ensemble on est plus fort !

Dans l'enseignement agricole public, toutes les échéances électorales (syndicales !) ont été remportées haut la main par le SNETAP qui recueille l'adhésion massive des personnels : Plus de 50 % dans l'enseignement technique lors de la consultation générale, la deuxième organisation ne recueillant que 12 %, plus de 60 % (jusqu'à 80 %) dans toutes les CAP enseignantes et d'éducation, c'est bien le signe de la confiance accordée au SNETAP, à ses élus, à ses militants.

Le syndicalisme proposé par le SNETAP, ni opposition systématique, ni compromission, mais la volonté permanente d'agir au mieux dans l'intérêt de l'enseignement agricole public et de ses personnels est clairement approuvé par l'ensemble de la communauté éducative.

Aller au-delà et construire les mobilisations nécessaires

Aller au-delà et construire les mobilisations nécessaires.

Il faut maintenant aller au-delà et dans le contexte politique actuel, être en capacité de construire les mobilisations nécessaires à la défense et à la promotion de l'EAP et de ses personnels !

En appelant les collègues à rejoindre massivement le SNETAP, chacun participera à la construction des rapports de force indispensables.

Ensemble nous serons plus fort, pour réfléchir, construire, agir !

POUR ÊTRE ÉCOUTÉ, REPRÉSENTÉ ET DÉFENDU

voir plus loin ensemble

réfléchir, construire, agir

snetap

FSU.